

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'Education Nationale : Mme VALLIER-DUBOIS			excusée
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - président : Mme RAOUX	x		
Maire : M. JACQUIN	x		
Conseil municipal - adjoint en charge de l'école : M. GREAU	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
M. DUFAU	x		
Mme HONNORE	x		
Mme MAINOLI		x	
Mme PACCALLET	x		
Mme PATRICOT	x		
Mme SALANON	x		
M. VANSEVENANT	x		
DDEN : M. GAZANION	x		
REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES			
Mme JAMES			A distance
Mme MANEVY		x	
Mme PHILIP	x		
Mme RAVET	x		
Mme SIMON	x		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED			
Médecin/infirmier(e) scolaire			
Assistante sociale			
ATSEM			
Invité :			

Procès-verbal établi le 01/12/2020

Le conseil d'école a lieu en présentiel. La séance est ouverte à 17h30 et se déroule selon l'ordre du jour.

1. Fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est composé :

- de membres de droit : l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Ambérieu-en-Bugey, le maire et les membres de la commission en charge des affaires scolaires, les enseignants de l'école, le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN), les membres du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté), les représentants titulaires des parents d'élèves
- de membres invités : les représentants suppléants des parents d'élèves, autres invités si besoin en fonction des questions évoquées

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit trois fois par an durant deux heures. Il vote le règlement intérieur, donne son avis sur le projet d'école, sur le fonctionnement et la vie de l'école.

Le conseil d'école est là pour veiller à l'organisation de la semaine scolaire, à l'intégration des enfants handicapés, à l'hygiène scolaire, à la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire.

Le fonctionnement de la restauration scolaire, des activités périscolaires, du temps méridien, et du transport sont laissés à la caisse des écoles et à ses représentants (réunion le 7 décembre).

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est distribué à tous les membres.
Il est adopté à l'unanimité.

3. Bilan de la rentrée de septembre 2020 et perspectives 2021

3.1 Effectifs

PS/ MS Mme MAINOLI (ATSEM Babeth BARGE)	23 élèves	16 PS et 7 MS
MS/GS Mme TENAND remplacée par M.VANSEVENANT (ATSEM Muriel VELARD)	25 élèves (+1 élève en novembre)	12 MS et 13 GS
GS/CP Mme HONNORE (le jeudi), Mme RAOUX (Lundi, mardi, vendredi) aidées par Mme Valérie CHILLET le matin	21 élèves (-1 élève en novembre)	8 GS et 13 CP
CP/CE1 Mme SALANON	21 élèves	7 CP et 14 CE1
CE1/CE2 Mme PATRICOT	21 élèves (-1 élève en octobre)	8 CE1 et 13 CE2
CE2/CM1 Mme PACCALLET	22 élèves	6 CE2 et 16 CM1
CM2 Mme AGUILERA remplacée par M.DUFAU	26 élèves (+1 en novembre)	

Nous avons donc 159 élèves pour les 7 classes.

Mme AGUILERA devrait revenir en janvier à temps partiel. Nous ne savons pas qui fera son complément.

3.2 Projets

A ce jour et compte-tenu des conditions sanitaires, nous n'avons pas fait de projets de sorties. Néanmoins, Mme AGUILERA a fait faire des devis pour une classe verte pour les CM2 et est en attente.

Les élèves de cycles 2 et 3 ont pu commencer les séances de natation. A ce jour, la piscine est fermée, nous espérons pouvoir emmener les classes dès qu'elle ouvrira.

Les ETAPS de la piscine interviennent auprès des 4 classes de cycles 2 et 3 à raison d'une heure par semaine pour faire de la course d'orientation. Ils vont commencer un cycle de Kinball.

Les élèves des classes de PS-MS, MS-GS et GS-CP ont pu assister à un spectacle de marionnettes au CIR : "Les sorcières, ça n'existe pas!". Ils ont bien apprécié cette sortie.

Malheureusement, il n'est pas possible de réunir tous les élèves de l'école pour un spectacle de Noël. Un dessin animé sera projeté dans les classes.

Pour les autres activités, nous attendons de voir l'évolution de la situation sanitaire.

Pour les parents souhaitant passer l'agrément piscine, celui-ci est repoussé au lundi 25 janvier à St Vulbas ou mardi 26 janvier à Ambérieu.

3.3 Organisation scolaire rentrée 2021

Nous avons reçu un courrier de Mme REMER, Directrice académique des services de l'Education Nationale de l'Ain, relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021. Nous devons voter pour l'organisation du temps scolaire (4 jours ou 4.5 jours).

Demande de renouvellement de la semaine à 4 jours avec les horaires ci-dessous:

8h30-11h30 et 13h15-16h15

L'organisation de la semaine scolaire ainsi proposée est adoptée à l'unanimité.

4. Sécurité et santé

4.1 Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est passé au stade "alerte attentat", l'entrée dans l'école est limitée. Jusqu'à présent, nous avons la présence de deux gendarmes du PSIG tous les matins devant l'école. Leur présence est volontaire, en fonction de leurs horaires de travail.

4.2 PPMS Risques majeurs

Le PPMS sur les risques majeurs (risque nucléaire, inondation...) a été mis à jour. Il a été déposé sur la plateforme dédiée IDEAL. Un exercice sera fait avant fin décembre.

4.3 PPMS attentat/intrusion

Le PPMS a également été mis à jour avec les nouveaux plans et déposé sur la plateforme IDEAL. Un exercice a été fait le 15 octobre. Il a été concluant. Les parents ont été prévenus le soir même.

4.4 Santé, Covid-19

Cette année, à cause des conditions sanitaires, nous n'avons pas mis en place de décroisement nécessitant un mélange des élèves (regroupement des élèves par niveau pour faire sciences par exemple).

Nous avons mis en place le protocole dès la rentrée, sur les recommandations de Mme l'Inspectrice, nous avons limité les entrées des parents dans l'école ainsi que les mélanges de classe dès le mois de septembre. Nous n'avons pas eu besoin de modifier beaucoup notre organisation en novembre.

Les récréations se font par "groupes". Les classes partageant des sanitaires sont autorisées à se retrouver lors de la récréation. C'est le cas pour les classes de PS/MS et MS/GS, les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 ainsi que pour les classes de CE2/CM1 et CM2. La classe de GS/CP est à l'écart car les sanitaires ne sont pas communs aux autres classes. Un roulement sur les temps de récréation est donc organisé. La classe de GS/CP utilise la nouvelle cour entre l'école et la piscine (cour fermée).

Nous n'emmenons plus les classes en bibliothèque ou en salle informatique (sauf CM2) car cela nécessiterait une désinfection de tout le matériel après le passage de chaque classe.

Il est arrivé que certaines classes restent pour un temps limité (temps de goûter) sur le parvis de la nouvelle école ou sur le city stade lors du retour de la piscine. Nous n'étions pas alors en plan Vigipirate renforcé. C'était autorisé. Dans ces cas là, nous n'avons pas obligation d'informer les familles. C'est le cas pour tous les déplacements à proximité de l'école (déplacement au gymnase par exemple, course d'orientation...).

Les lavages de mains sont réguliers comme préconisé, le port du masque obligatoire dès le Cp. Les enfants ont assez bien compris ce fonctionnement et le respectent plutôt bien dans l'ensemble. La prise de température n'est pas automatique. Nous avons 3 thermomètres frontaux et pouvons prendre la température d'un enfant en cas de symptôme. Si un enfant présente de la fièvre et d'autres symptômes il peut être isolé (2 salles disponibles). Dans le protocole sanitaire, il est bien précisé que la prise de température quotidienne est à faire par les familles.

A ce jour, nous avons eu 3 élèves positifs au Covid. Lorsque cela a été nécessaire, les familles des classes concernées ont été prévenues, les élèves considérés comme cas contact sont restés chez eux. Nous ne prévenons pas tous les parents de l'école afin de ne pas créer d'effet de panique.

Si un enseignant ou un personnel était absent à cause du COVID, les parents de la classe concernée seraient prévenus s'il y a un risque pour leur enfant. Avec Mme ALIAS, nous sommes en lien avec l'ARS. Nous les appelons en cas de question.

Afin de pouvoir répondre à toutes les questions et d'avoir toutes les informations, la directrice ou les enseignants répondent au téléphone pendant le temps de classe. Si les parents ont des questions, ils peuvent bien évidemment appeler l'école ou mettre un mot dans le cahier de liaison. Cela a été le cas jusqu'à présent et nous remercions les parents qui ont bien compris l'enjeu des mesures sanitaires.

5. Mairie :

L'équipe enseignante tient à remercier l'équipe municipale pour la mise en place du protocole sanitaire : gel hydroalcoolique dans les classes, nettoyage...

Il y a un problème de chauffage récurrent dans les classes de Mme SALANON et Mme PATRICOT malgré une purge effectuée chaque année. Les agents techniques doivent passer.

6. Questions des parents

- L'académie accompagnera-t-elle les enseignants en cas de continuité des cours si leur classe venait à fermer? Ont-ils été formé sur "Teams" ou tout autre moyen de communication informatique?

A ce jour nous n'avons eu aucune formation. Si l'école était fermée, nous continuerions l'envoi du travail par mail, les classes virtuelles, l'utilisation de cloud ainsi que les outils mis à disposition par l'éducation nationale.

- Un accès aux parents sera-t-il donné à des cours pré-enregistrés sur un site de l'Education Nationale?

Nous ne le savons pas. Le site Lumni est accessible à tous.

-Absence de Mme MAINOLI :

Madame MAINOLI est en arrêt depuis le 16 novembre et jusqu'au 11 décembre inclus. Les parents des élèves de sa classe sont prévenus par mail dès que nous savons s'il y a un remplaçant ou pas. Les élèves de sa classe qui sont présents à l'école sont répartis dans les autres classes. Mais pour certains élèves de petite section c'est assez perturbant, nous le reconnaissons, mais nous n'avons pas d'autres solutions. Les quinze derniers jours ont été difficiles à organiser car nous avons aussi une ATSEM absente.

-Qu'en est-il du niveau scolaire des enfants cette année?

Nous avons observé quelques difficultés surtout chez les CE1 (qui étaient en Cp l'année dernière) car l'apprentissage de la lecture a été perturbé. Mais nous avons adopté nos méthodes et nos programmes. Le RASED est intervenu auprès d'élèves de CE1 et reviendra dans l'année si besoin. Les enseignants ont pris en APC des élèves de CP et CE1 en début d'année pour faciliter l'entrée dans les apprentissages en lecture notamment. Les CE1 ont bien progressé depuis le début. Dans les autres classes, globalement, nous n'avons pas observé de retard. Le travail fait à la maison pendant le confinement a bien été utile.

- La collation du matin peut-elle être obligatoire ?

Non ce n'est pas possible. Selon les recommandations du ministère, elle est même à éviter.

Mais elle est tolérée pour les élèves du CE1 au CM2 qui mangent à 12h30 au deuxième service.

Texte du ministère : « La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, comme le précise le groupe d'étude des marchés de la restauration collective et de nutrition (GEM RCN) le 10 octobre 2011, certaines situations spécifiques, liées aux conditions de vie des enfants et de leur famille, peuvent nécessiter une distribution d'aliments. Afin de pallier des insuffisances d'apports en nutriments, cette collation doit être ciblée sur les enfants qui n'ont pas pris de petit-déjeuner, ou sur ceux qui en ont pris un mais très tôt et/ou très pauvre. Dans ces cas, la collation doit être proposée lors de l'arrivée des enfants à l'école, et au minimum deux heures avant le déjeuner, en privilégiant le pain, les fruits et le lait demi-écrémé non sucré. »

- Les enfants peuvent-ils boire pendant les cours ?

Oui, ils peuvent sortir librement chercher leur gourde / bouteille dans le couloir. Ils boivent dans le couloir et reviennent masqués.

La séance est levée à 19h30.